

BILLET | LE POIDS DES MOTS

Je ne pense pas surprendre personne en vous disant que je hais le mot «clientèle».

Bon, OK. J'avoue que j'exagère un brin. Dans la vie de tous les jours, il me fait autant d'effet que la plupart des mots qu'on croise en tournant les pages d'un dictionnaire.

Par contre, quand il est utilisé pour désigner des élèves... disons que c'est différent. Dans ce cadre précis, le mot «clientèle» m'écorche les oreilles autant que pourrait le faire une symphonie d'ongles crissant sur un tableau noir. Il devient généralement pour moi le déclencheur d'un discours enflammé exprimant tout le mal que je pense du clientélisme scolaire.

Permettez-moi donc de préciser: dans le contexte du monde de l'Éducation, je hais le mot «clientèle».

Pas juste un peu. Beaucoup. Passionnément.

Je suis même convaincu que la liste de personnes qui ajouteraient «à la folie» à cette énumération est pas mal plus longue que je ne peux me l'imaginer. Et, pour être parfaitement honnête, j'aurais beaucoup de mal à les contredire.

J'ai beau être conscient du ridicule de la chose, chaque fois que j'entends ce mot, je persiste et signe. Je m'entête à exprimer cette haine parce que, à mes yeux, les mots ont un poids et le choix qui est fait ici est lourd de sens.

Je m'explique: les mots sont le véhicule de notre pensée. C'est par le biais des mots que nous structurons nos idées. Ceux-ci exercent donc une profonde influence sur notre façon d'aborder le monde qui nous entoure. Partant de là, le choix du mot «clientèle» pour désigner des élèves me semble loin d'être innocent.

Si j'étais de mauvaise foi, j'aurais tendance à croire que c'est délibéré, que c'est pensé et planifié. Que le gouvernement, plutôt que de financer adéquatement le système d'éducation, agit ainsi afin de préparer nos esprits à la mise au rancart du principe de la gratuité scolaire pour mieux basculer vers le principe d'utilisateur-payeur.

Peut-être aussi que le gouvernement cherche simplement à dévier le blâme pour les ratés d'un système à bout de souffle. Avec de vieux clichés comme «le client a toujours raison» bien implantés dans la psyché collective, le gouvernement utiliserait les profs comme autant de paratonnerres attirant les foudres d'une horde de parents-clients insatisfaits.

Malheureusement, je crains que la vérité ne soit tristement plus simple que ça. En fait, il n'y a pas de lugubres conspirations ourdies derrière les portes closes du ministère visant à sacrifier nos conditions de travail sur l'autel du clientélisme. C'est probablement juste l'adoption de termes propres à l'école-entreprise. Rien de plus que l'expression d'une vision incroyablement réductrice de l'Éducation qui transforme un rapport institution-citoyens en bête transaction commerciale comme toutes les autres.

Dans tous les cas, y'a rien là-dedans qui me donne envie de me réconcilier avec l'utilisation du mot-qu'on-ne-doit-pas-prononcer-en-ma-présence.

Si on m'en donnait le choix, j'opterais pour «population». Ça dit ce que ça a à dire et ça sonne bien mieux de toute façon.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

> **Le mardi 18 avril 2023 de 18h 15 à 21h 30**: conseil des personnes déléguées (CPD) par visioconférence Zoom

INSTANCES FÉDÉRATIVES

>> **Les 29, 30 et 31 mars 2023**: Conseil fédératif (CF)

>> **Le 6 avril 2023**: Conseil fédératif de négociation (CFN)



Invitation
**SOIRÉE HOMMAGE
IN MEMORIAM**
LUC FERLAND
(1963-2023)



L'équipe du SEPÎ vous attend le
mardi 25 avril 2023 de 19h à 21h
afin de rendre un dernier hommage,
en compagnie de la famille, à notre
collègue et ancien président Luc Ferland.

La commémoration se tiendra au
Club de golf Métropolitain Anjou,
situé au 9555, boul. du Golf à Anjou.

Aucune inscription nécessaire.

| DATE | DESCRIPTION | CLAUSES |
|---|--|-------------------------------|
| 1 ^{er} avril 2023 avant 9 h | <p>DATE LIMITE pour faire une demande de retraite progressive, de congé sans traitement à temps plein ou de congé mi-temps / mi-traitement, lesquelles ne peuvent être annulées ou prendre fin sans l'accord du Centre de services scolaire.</p> <p>Le formulaire de demande, avec les signatures nécessaires, doit être numérisé et envoyé par courriel aux services des ressources humaines (SRH) au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p> | 5-21.05 5-15.02 5-15.07 |
| 25 avril 2023 | <p>DATE LIMITE pour établir les besoins d'effectifs enseignant(e)s à temps plein par champ pour les secteurs jeunes et adultes en considérant les retraites, les démissions ainsi que ceux ayant obtenu pour toute l'année scolaire suivante un congé à temps plein qui ne peut être annulé ou prendre fin sans l'accord du centre de services scolaire.</p> | 5-3.14 5-3.16 D) |
| 11 mai 2023 | <p>DATE LIMITE pour faire parvenir, par courrier recommandé, aux enseignant(e)s susceptibles d'être non rengagé(e)s un avis d'intention.</p> | 5-8.03 |
| 18 mai 2023 | Décision de la Direction générale du CSSPI concernant les mises en disponibilité et les non-rengagements. | 5-8.06 |
| Avant le 20 mai 2023 | Répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'une école. | 5-3.21 B) |
| 20 mai 2023 avant 16 h | <p>DATE LIMITE pour l'enseignant(e) d'école primaire ou secondaire pour demander un désistement, une mutation libre ou un changement de champ.</p> <p>La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p> | 5-3.17.02 A) 5-3.17.03 B) |
| 29 au 31 mai 2023 | <p>Rencontre d'information pour les écoles à vocation particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Albatros (29 mai 2023 à 16 h 30); - Jules-Verne et Félix-Leclerc (30 mai 2023 à 16h30 à l'école Félix-Leclerc); - Pierre-de-Coubertin et Wilfrid-Pelletier (31 mai 2023 à 16h30 à l'école Pierre-de-Coubertin). | |
| Avant le 30 mai 2023 avant 16 h | <p>DATE LIMITE pour l'enseignant(e) du champ 1 (adaptation scolaire) susceptible d'être inscrit(e) à la liste de priorité qui désire choisir un contrat à temps partiel dans une autre discipline que celle dans laquelle il serait inscrit.</p> <p>L'enseignant(e) devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p> <p>DATE LIMITE pour l'enseignant(e) susceptible d'être inscrit(e) à la liste de priorité du champ 2 (préscolaire) ou 3 (primaire) qui désire choisir un contrat à temps partiel dans l'autre champ que celui dans lequel il serait inscrit.</p> <p>L'enseignant(e) devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p> | 5-1.14.2 C) |
| 31 mai 2023 | <p>DATE LIMITE pour envoyer les avis de mise en disponibilité ou de non-rengagement, pour surplus, par courrier recommandé.</p> | 5-3.18 C) 5-8.06 |
| Avant le 31 mai 2023 avant 16 h | <p>DATE LIMITE pour demander un congé sans traitement à temps partiel ou C.S.T.D. (congé à traitement différé).</p> <p>La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p> | 5-15.18 |
| Avant le 1 ^{er} juin 2023 avant 16 h | <p>DATE LIMITE pour l'enseignant(e) d'un champ ou d'une spécialité où il y a excédent, pour demander un congé sans traitement pour l'année entière.</p> <p>La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</p> | 5-15.03 |
| 1 ^{er} juin 2023 | Affichage des enseignant(e)s convoqué(e)s à la séance d'affectation virtuelle du 5 juin 2023 et de la liste des postes disponibles (Rhe_liste 04b et Rhe_liste 12) dans chaque école primaire et secondaire. | 5-3.17.02 |
| 1 ^{er} juin 2023 | Convocation par courriel CSSPI aux enseignant(e)s concerné(e)s pour la séance d'affectation virtuelle du 5 juin 2023. | 5-3.17.03 A) |
| 5 juin 2023 à 16 h 30 | Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s des champs 3101 à 3119, 3122 et 3132 du secteur jeunes qui ont été versé(e)s dans le bassin d'affectation et de désistement. | 5-3.17.03 A) EL |

| DATE | DESCRIPTION | CLAUSES |
|---|---|--|
| 6 juin 2023 | Affichage des postes et détails pour la mutation libre dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail employé. | 5-3.17.03 B) 1) |
| 8 juin 2023 à 16 h 30 | Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s pour le comblement des postes laissés vacants, mutation libre (postes libérés lors de la séance d'affectation du 5 juin 2023). | 5-3.17.03 B) 1) |
| 12 juin 2023 | Affichage des listes de priorité du secteur jeunes dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail employé. | 5-1.14.1 |
| 19 juin 2023 | Affichage de la liste des postes et des contrats à temps partiel disponibles à la séance d'affectation virtuelle du 20 juin 2023 dans les établissements. Les SRH placeront une copie de ces listes sur le portail employé. | 5-1.14.2 |
| 20 juin 2023 à 14 h | Séance d'affectation virtuelle pour les candidat(e)s des listes verte et rose - convocation par champ (sauf champ accueil – 3120). | 5-3.17.03 B) 2) 5-3.20 5-1.14.2 A) |
| 30 juin 2023 avant 16 h | DATE LIMITE pour l'enseignant(e) concerné(e), pour demander un droit de retour, s'il y a une ouverture de classe avant le 1 ^{er} jour de classe (rentrée des élèves). | 5-3.17.07 |
| 14 août 2023 | Convocation par courriel CSSPI, des enseignant(e)s de la formation générale des adultes (FGA) , sur la liste prioritaire. | 11-2.05.5 A) |
| 18 août 2023 | Convocation par courriel CSSPI, des enseignant(e)s en accueil (champ 3120) qui sont en surplus dans leur école. | 5-3.17.03 A) |
| Au plus tard le 18 août 2023 avant 10 h | Répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s en accueil (champ 3120). | 5-3.21 B) |
| 21 août 2023 à 10 h | Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s de la FGA . | 5-3.21 B) |
| 21 août 2023 avant 16 h | DATE LIMITE pour l'enseignant(e) en accueil (champ 3120) qui demande un désistement ou une mutation libre. La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.qc.ca . | 5-3.17.02 B) 5-3.17.03 B) |
| 22 août 2023 à 11 h | Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s réguliers en accueil (champ 3120) . | 5-3.17.03 A) |
| 20 septembre 2023 | DATE LIMITE pour les enseignant(e)s en accueil (champ 3120) pour faire une demande de retour à l'école d'origine. | |
| 5 décembre 2023 | Mini-séance d'affectation virtuelle pour l'attribution des nouveaux postes réguliers disponibles <u>depuis</u> la séance d'affectation des enseignant(e)s de la liste de priorité. À confirmer, sous réserve du nombre de postes à offrir. | 5-3.17.03 A) |

Source : Communiqué du CSSPI paru le 14 mars 2023.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. En cas de besoin, une formation à ce sujet peut vous être offerte sur demande.

Pour les modèles de lettres ou toute autre information, consultez notre site Web au www.sepi.qc.ca, à la section *Dossiers / Affectations*.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

Phase d'affirmation

L'échéance de notre convention collective nationale, le 31 mars prochain, approche à grands pas. Cette date importante marquera une nouvelle étape dans nos négociations avec le gouvernement du Québec. Les enseignantes et enseignants seront sans contrat de travail et de nombreux moyens de visibilité seront mis en action dès le début du mois d'avril pour démontrer clairement notre appui à nos demandes syndicales. Nous vous invitons à y prendre part activement.

Voici les actions mises en place pour les prochaines semaines dans le cadre de la **phase d'affirmation** du plan d'action-mobilisation de la négociation nationale 2023 de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) :

POUR LA JOURNÉE DU 31 MARS

- Le personnel enseignant est invité à organiser une rencontre collective avec la direction de son établissement pour lui remettre un document en main propre soulignant l'échéance de l'Entente nationale et rappelant notre adhésion aux demandes syndicales.

AVRIL 2023

- Des affiches seront installées dans les salons du personnel, les salles de profs et autres espaces stratégiquement identifiés.
- Chaque membre du personnel enseignant recevra un ruban à épingle sur leur vêtement que nous vous invitons à porter. Ce ruban sera joint à un tract expliquant les demandes syndicales.



- Les enseignantes et les enseignants recevront une lanière aux couleurs de la FAE et un carton laminé à insérer dans une pochette. Nous vous invitons à porter la lanière lors des rencontres où la direction est présente ainsi que lors des rencontres avec les parents de vos élèves.

- La FAE fournira aux enseignantes et enseignants un visuel à apposer dans votre signature électronique, des

arrière-plans pour les rencontres en visioconférence et un fond d'écran pour votre ordinateur. De plus, nous vous invitons à programmer une réponse automatique au courriel de type « accusé-réception et délai de réponse ». Le tout sera accompagné d'une procédure écrite et de vidéos tutoriels pour faciliter leur installation.

- Une activité de prise de photos de groupe impliquant toutes les enseignantes et tous les enseignants de chaque établissement sera organisée.

Nous vous invitons à contacter l'équipe de personnes déléguées de votre milieu pour avoir plus de détails sur la façon dont ces moyens seront déployés dans votre établissement.

Pour toute question sur le plan d'action-mobilisation, vous pouvez me contacter par courriel à l'adresse suivante : dominiquehervieux@sepi.qc.ca.

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca

Fédération autonome de l'enseignement

JE PARLE, TU PARLES, ON S'ENTEND.

Soumettez votre projet d'ici le **6 AVRIL 2023**

La grande rédaction

Je parle, tu parles, on s'entend.

Date butoir pour participer : **6 avril 2023**

Fédération autonome de l'enseignement

Social de la Journée internationale des droits des femmes

Vous avez été nombreuses et nombreux à venir célébrer le retour de notre traditionnel événement visant à souligner la Journée internationale des droits des femmes. Exceptionnellement cette année, les personnes membres se sont rassemblées au Boul'Zeye tout près des bureaux du SEPĪ.



Lors de cette soirée, le Comité de la condition des femmes a procédé au dévoilement de son nouveau logo. Cette œuvre a été réalisée par madame Marie-Claude Legris, enseignante en arts à l'école secondaire d'Anjou. Un grand merci à cette talentueuse artiste pour cette magnifique illustration.



De gauche à droite : Viviane Fortin, Catherine-Maude Grenier-Tourigny, Marie-Christine Michaud, Caroline Tellier et Kariane Lebel-Richardson

Sachez que le Comité de la condition des femmes vous réserve encore de belles surprises. Nous travaillons actuellement sur l'organisation d'une activité spéciale par et pour les femmes en lien avec la mobilisation. Restez à l'affût de nos différentes publications pour en savoir davantage.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

SOS
VIOLENCE
CONJUGALE

1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

RAPPEL | BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE – FAE

Cette année marque le dixième anniversaire de la bourse *jeune raccrocheuse* de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). En effet, trois bourses d'une valeur de 2000\$ chacune sont décernées annuellement pour reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes qui, après les avoir interrompues, poursuivent leurs études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles.

Cette initiative a pour but de souligner que la réalité des jeunes décrocheuses entraîne des conséquences socioéconomiques très lourdes à long terme. De plus, la scolarisation des mères est le meilleur moyen de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.



Pour être éligibles, les jeunes raccrocheuses doivent avoir entre 18 et 35 ans et être domiciliées au Québec. Elles doivent avoir repris leurs études au cours de l'année scolaire 2021-2022 et être inscrites pour l'année 2022-2023, à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement scolaire public québécois, en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

La date limite pour soumettre une candidature est le **lundi 1^{er} mai 2023**.

Pour tous les détails ou pour soumettre une candidature, vous pouvez consulter le lien suivant : lafae.qc.ca/bourse-jeune-raccrocheuse.

- Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca
- Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca



Mots d'elles

Mars 2023

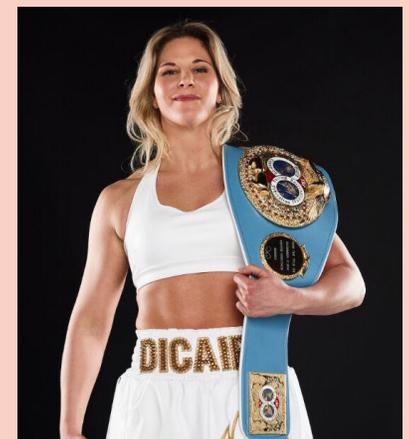
Quand nous pensons aux sports, il nous vient parfois des images plus féminines dans certaines pratiques, telles que le yoga, la danse, la gymnastique, la claque (*cheerleading*), la natation synchronisée, et bien plus encore. Or, pour une majorité de sports, les figures masculines prédominent encore à ce jour. Un des exemples les plus flagrants est la boxe, qui tend néanmoins à se diversifier de plus en plus dans les dernières décennies.

Lors du 8 mars dernier, jour international du droit des femmes, une de nos personnalités sportives québécoises a annoncé sa retraite : Marie-Ève Dicaire. Ce nom est à retenir en ce qui a trait à l'avancement des femmes dans les sports perçus comme «masculins». En effet, Marie-Ève a réussi à prouver, au travers de ses performances, que les pratiques sportives ne devraient pas être genrées.

Dès l'âge de 6 ans, cette femme a débuté les sports de combat : le karaté, le kickboxing et la boxe professionnelle. Les prix

se sont multipliés jusqu'à ses 36 ans (âge à sa retraite), passant des titres mondiaux en karaté à la ceinture mondiale de l'IBF en boxe. En 2018, nous assistons à un moment historique pour le Québec ainsi que pour l'avancement féminin : Marie-Ève s'est inscrite comme étant la première Québécoise à devenir championne mondiale en boxe professionnelle. Aujourd'hui, elle se retire de ses pratiques afin de donner repos à son corps.

Depuis, d'autres noms ont attiré l'attention médiatique en sport de combat, dont Kim Clavel. Les idées préconçues des femmes en boxe semblent peu à peu se retirer, mais nous n'en sommes pas encore à un équilibre parfait (du moins couvert médiatiquement). À ce jour, il faut rester conscients.es de nos propres préjugés et s'engager en tant qu'alliés.es à supporter et visionner tout autant les performances masculines que féminines.



- Viviane Fortin
pour le comité de la condition des femmes



Soyez une personne alliée!

Le 17 mai est la **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**.

Dans les semaines qui précèdent cette journée, le SEPÎ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous invitent à démontrer votre solidarité en vous affichant comme personne alliée.

Parmi les personnes enseignantes, certaines parlent ouvertement de leur appartenance à la communauté LGBTQ2+. D'autres, pour différentes raisons, notamment la peur d'être jugées, rejetées ou incomprises, n'osent pas le faire.

C'est pourquoi la FAE organise depuis maintenant quelques années, en mai, un défi afin de démontrer concrètement votre soutien à vos collègues de la communauté LGBTQ2+. Le *Défi des personnes alliées 2023* arrive à grands pas. Lors de ce défi, nous vous invitons à poser un geste concret afin de vous afficher comme personne alliée à la diversité sexuelle.

Courez la chance de **gagner 100\$ d'achats** dans une librairie indépendante en relevant un des cinq (5) différents défis qui vous sont proposés:

- Afficher le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQ2+, dans un lieu fréquenté ou visible de votre établissement scolaire;



Personnes alliées pour la
**diversité sexuelle
et de genre**

Défi des personnes alliées pour la diversité sexuelle et de genre

Du 1^{er} au 19 mai 2023

FAE
Fédération autonome
de l'enseignement

- Arborer fièrement le macaron des personnes alliées pour la diversité sexuelle;
- Organiser une formation de sensibilisation à la diversité sexuelle à l'intention de vos collègues;
- Installer un présentoir de littérature traitant des thèmes de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre à la bibliothèque de votre établissement;
- Organiser une autre activité qui a un rayonnement dans votre établissement.

Lorsque vous relevez un des 5 défis, nous vous invitons à vous prendre en photo et à la faire parvenir à la FAE à l'adresse me.rancourt@lafae.qc.ca. Vous êtes aussi invités à publier vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant **#FAEinclusive**.

Afin de pouvoir réaliser les 2 premiers défis, vous devez vous rendre sur le site web de la FAE et remplir le formulaire pour commander le matériel (drapeau ou macarons) **avant le 21 avril 2023** afin de les recevoir à temps pour la semaine du 15 mai.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez <https://www.lafae.qc.ca/defi>.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

CONSULTATION SUR LES ENJEUX TOUCHANT LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE CHEZ LE PERSONNEL ENSEIGNANT

La FAE mène actuellement une consultation auprès de ses personnes membres afin de mieux connaître les enjeux et les défis que vivent les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre. Cette consultation s'adresse tant aux personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ2+ qu'à celles ne s'y identifiant pas. Lorsque vous répondrez à la consultation, selon votre identification à cette communauté ou non, vous aurez des parcours de questions différents.

Dans le but de vivre dans des milieux de travail ouverts et inclusifs aux personnes qui s'identifient comme LGBTQ2+, le Comité des alliées et alliés pour la diversité sexuelle (CAADS) de la FAE sollicite votre collaboration pour recueillir des informations importantes en lien avec les enjeux et les défis que vivent les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre.

Vous devriez avoir reçu, par courriel, le **vendredi 24 mars dernier**, un **code unique** qui ne doit pas être partagé vous permettant de répondre à cette importante consultation. Vous avez jusqu'au **dimanche 9 avril 2023** pour y répondre. Si vous avez un problème avec votre code d'accès unique, n'hésitez pas à communiquer avec nous rapidement.

Merci de collaborer à améliorer les milieux de travail en les rendant plus ouverts et inclusifs.

Peu importe le centre dans lequel vous travaillez, vous devez, sans exception, **avant le 1^{er} mai** faire part de votre disponibilité à travailler cet été, si c'est, bien entendu, ce que vous souhaitez. Adressez-vous à votre direction pour obtenir le formulaire nécessaire pour produire votre déclaration de disponibilité. Après avoir complété celui-ci, numérisiez-le ou photocopiez-le et gardez copie de votre envoi par courriel.

Vous n'avez pas à être disponible tout l'été pour pouvoir travailler cet été. L'Entente locale prévoit d'ailleurs à ce sujet que vous avez droit à au moins quatre (4) semaines de vacances consécutives se situant entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Par ailleurs, les dispositions du contrat de travail sont très précises quant à la distribution des heures d'été. Elles établissent clairement à qui et dans quel ordre les heures doivent être attribuées. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'Entente locale aux articles 11-10.05 B) (EDA) et 13-10.06 B) (FP).

Pour toute question concernant le travail d'été ou pour des situations particulières, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca



ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) ORDINAIRE DU 17 MARS 2023

DEVOIR DE LOYAUTÉ / FORMATION

Sylvie Zielonka explique que cette formation a pour origine des interventions effectuées lors du CPD des couleurs.

Alexie Tétréault amorce la formation en présentant les cadres législatifs qui encadrent le devoir de loyauté. Elle illustre ensuite ses propos en présentant des exemples de situations réelles. Elle conclut la formation en informant les personnes déléguées des limites du devoir de loyauté dans le cadre de l'activité syndicale et de l'exercice de moyens de pression.

PLAN D'ACTION-MOBILISATION — NÉGOCIATION NATIONALE 2023 — PHASE D'AFFIRMATION

Dominique Hervieux fait la présentation des moyens de pression appliqués dans le plan d'action-mobilisation dans le cadre de la phase d'affirmation.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca